

## Des augmentations de salaire? Quand ça?

Comme il a été annoncé lors de la dernière assemblée syndicale, les instances de la CSN, de la FTQ, de la CSQ et des divers autres groupes formant le secteur public et parapublic ont conclu des ententes visant à l'élaboration d'un Front commun pour la prochaine négociation. De plus, tous ces groupes se sont entendus pour un coup d'envoi rapide. Nos conventions-décrets viennent à échéance en mars 2010 et personne ne désire répéter le scénario précédent où nos salaires ont été gelés pendant les deux années prises pour amorcer la négociation.

C'est pourquoi, le 8 avril prochain, les instances de tous ces groupes seront consultées sur des orientations quant aux demandes salariales et quant aux autres demandes de table centrale (régime de retraite, droits parentaux, etc.). Ces orientations et demandes seront alors acheminées vers les assemblées locales pour la prise de décision finale.

Divers scénarios de consultation ont été utilisés lors des rondes de négociation précédentes, dont les deux principaux sont : on conserve secret le contenu des demandes jusqu'à ce que toutes les assemblées locales aient été consultées, ou encore on annonce publiquement ces demandes en précisant qu'elles ont été élaborées aux fins de consultation. On comprendra qu'il est impossible de garder secret bien longtemps le contenu de documents présentés

à plus de cinq cent mille personnes. Par ailleurs, beaucoup de membres éprouvent un malaise à voir étalées publiquement des demandes avant qu'il n'y ait eu consultation sur celles-ci. Les stratèges ont donc à résoudre la quadrature du cercle pour partir du bon pied.

Puisqu'il s'avère plus nuisible pour notre image dans l'opinion publique que nos projets de demandes soient présentés sous forme de fuite médiatique, que tout éditorialiste bien pensant s'empresse de descendre en flammes, nos stratèges ont décidé de tenter de présenter eux-mêmes, publiquement, le projet soumis à la consultation des syndicats. Il faudra donc comprendre, que les demandes du Front commun qui risquent d'envahir la presse parlée ou écrite, dès la semaine prochaine, sont destinées à la consultation des syndicats et que chacun conservera son droit de critiquer, d'amender ou même de voter contre ces demandes lorsqu'elles seront présentées en assemblée syndicale.

Les représentants du SPECA ont par ailleurs amendé le calendrier de négociation lors d'un dernier regroupement, pour permettre la consultation des assemblées sur la stratégie de négociation. Nous continuons de tenir à la plus grande démocratie possible dans le cadre de nos négociations et nous vous tiendrons informés le plus rapidement possible de tout nouveau développement.

Vos représentants au regroupement cégep.

### RAPPEL • RAPPEL

#### Vos réponses au DG sur la tâche

Vous avez trouvé, dans le dernier SPECA-HEBDO, la réponse du DG à la lettre que nous lui avons fait parvenir le 24 février dernier et qui se retrouve dans le numéro 15 du SPECA-HEBDO.

Si vous avez des commentaires relativement à cette lettre, n'hésitez pas à les acheminer au SPECA pour qu'ils soient publiés dans le SPECA-HEBDO et envoyés à la FNEEQ.

### ... SOMMAIRE ...

- De la cafétéria nous n'en aurons jamais autant jaser! . . . . . 2
- Un regroupement cégep axé sur les prochaines négociations. . . . . 3
- Réflexion sur les enjeux de la prochaine négociation . . . . . 5
- Contrat de concession des services alimentaires. . . . . Annexe I

# De la cafétéria nous n'en aurons jamais autant jasé !

Le 19 février 2009, au cours du Conseil d'administration tenu à compter de 19h, nous retrouvions, au point « Informations » de l'ordre du jour, le sujet « Contrat de concession des services alimentaires (4.5.2). Et la chemise des membres du CA – pour ce point à l'ordre du jour – était VIDE. Pourtant depuis longtemps les représentants du SPECA, aussi bien au Comité des usagers de la cafétéria qu'au CA, demandaient à quel moment l'institution irait en appel d'offres dans ce dossier. Il y a quelques mois, une réponse de M. Pépin parlait de quelques mois, une réponse devenant de plus en plus évasive à mesure que le temps s'écoulait, allant jusqu'à ignorer la question de l'appel d'offres. C'est lors de ce CA du 19 février 2009 que les membres professeurs et étudiants ont demandé la tenue d'un CA spécial sur le sujet, proposition qui fut adoptée à l'unanimité. Avant l'adoption de cette dernière, nous avions eu droit à un résumé de l'enquête externe menée sur les services de la cafétéria (enquête résumée par M. Pépin et dont le Comité des usagers de la cafétéria n'avait pas pris connaissance). Nous avions été saisis des très nombreux avantages qui plaidaient en faveur de la reconduction d'un contrat avec Aramark selon le Comité exécutif (CE) du Collège. Le contrat n'avait pas alors été reconduit, car il restait certaines négociations en cours avec cette multinationale, nous avait-on dit.

## Les plaintes et l'enquête

Pourtant, depuis que le concessionnaire Aramark a été choisi suite à un appel d'offres (il fut alors retenu puisque ses redevances au Collège étaient un peu plus élevées que celles de son prédécesseur et malgré que nous n'avions pas de plaintes à adresser à l'encontre de celui-ci), les critiques furent nombreuses au SPECA (aliments trop salés, bar à salade minable, plat du jour se répétant à n'en plus finir, légumes trop cuits, etc.) Ces critiques acheminées au Comité des usagers de la cafétéria furent reprises par les autres groupes; même la diététicienne a suggéré des ajustements qui n'ont jamais permis de répondre aux appels du Comité sauf peut-être durant les trois derniers mois. Alors pourquoi Aramark sans appel d'offres ?

Les bonnes relations avec le personnel de la cafétéria nous dit-on : quelqu'un, dans ce Collège, aurait-il oublié la bataille qu'a faite le SPECA lors de la négociation de la première convention des salariés de la cafétéria, sa lutte à chaque appel d'offres pour que les conditions de cet appel incluent le respect de l'accréditation de ces salariés et le respect de leur convention collective? Si la proposition de recommander au CE d'aller en appel d'offres avait été retenue; une seconde aurait suivi sur les conditions applicables (jamais nous n'oublierons la décision de la Cour suprême du Canada dans le dossier des Services ménagers Roy et le SPECA a toujours été vigilant dans ce domaine; nous avions d'ailleurs déjà mis nos cartes sur la table dès le CA du 19 février 2009).

La satisfaction des usagers? Parlons-en de cette enquête qui a rejoint en bonne partie ceux qui utilisent déjà la cafétéria. Une enquête (pas celle de la Direction des affaires étudiantes menée

après de 3186 étudiants, faite en début de session hiver sur Omnivox, avec prix à l'appui<sup>1</sup>, mais la sérieuse!) rejoignant 121 enseignants (dont 56,3% d'utilisateurs réguliers<sup>2</sup> et 201 étudiants dont 63,1% sont des clients de l'aire « casse-croute » (lire *fast food*). Les étudiants testés et utilisateurs réguliers de la cafétéria achètent le menu du jour dans une proportion de 33,6% (peut-être certains se limitent-ils aux machines distributrices – mais sachez-le, ce commentaire est de la rédactrice de ce texte parce que 63,1% + 33,6% ≠ 100%). Et un super cumul où l'on obtient un taux de satisfaction de l'ordre de 7/10 en mélangeant « propreté – température des plats – fraîcheur des aliments – goût de ceux-ci – courtoisie du personnel – diversité des choix proposés chaque jour – rapidité du service – apparence des mets et textures – assaisonnement – taille des portions – valeur nutritive – propreté des aires de repas – rapport qualité/prix ». Bref, de quoi comprendre pourquoi les responsables de la garderie du Collège ont décidé d'avoir recours à un traiteur depuis quelques mois.

Mais nos commentaires n'étaient toujours pas fondés et selon un membre du CE, pour être pris au sérieux, il aurait fallu que ceux qui tenaient à un appel d'offres aient fait faire, à leur frais évidemment, et entre le 20 février au matin et le 16 mars 2009 leur propre contre-expertise quant aux taux de satisfaction des usagers de la cafétéria (alors que l'analyse définitive du CE remontait au 19 février 2009, en soirée après le premier CA sur cette question, faut-il le rappeler).

Nous savions que nous étions loin d'un milieu doté d'une cafétéria gérée par une coopérative même si cela existe ailleurs dans le réseau – et ni les professeurs ni les étudiants ne demandaient qu'à cette étape, le Collège renonce à ses revenus cafétéria. Si Aramark avait dû avoir la meilleure proposition, après l'appel d'offres, nous aurions dû vivre avec eux. Mais si, après un contrat avec Physimed – dont tout le milieu était satisfait (selon le Comité d'aide au personnel) – nous sommes allés en appel d'offres et avons changé pour Jacques Lamarre et Associés pourquoi ne pas le faire avec la multinationale ARAMARK nous sommes-nous demandés en cette période!

## Le CA aura-t-il tranché dans les faits?

Le 16 mars se tenait ce CA spécial. Et l'on nous y soumettait une proposition du Comité exécutif datée du 19 février 2009 (eh oui, vous avez bien lu!). Ledit comité avait eu le temps de se rencontrer après le CA de ce mémorable 19 février et là, était déjà prêt à adopter la proposition qui se retrouve à l'annexe I, avec l'analyse qui la sous-tendait. Beaucoup de financier – pour un service alimentaire – beaucoup trop selon les professeurs et les étudiants. Et pour la transparence et la saine gouvernance, peut-être faudra-t-il repasser!!!

1 Tirage pour les répondants d'un voyage à Cuba, d'un voyage à Boston et de deux voyages à New-York – ça aide à répondre!

2 Lire « personne utilisant la cafétéria au moins 2 à 3 fois par mois ».

## Un regroupement cégep axé sur les prochaines négociations

En avril arrive, comme à chaque année, le moment de prendre des décisions sur des dossiers spécifiques (dont le partage des sommes de perfectionnement en région – les modalités à mettre en place pour établir l'état des MEDS en 2008-2009, etc.) choses qui furent faites au dernier regroupement cégep. Ont suivi quelques informations sur CEFRIO et sur différentes rencontres (avec les enseignants en soins infirmiers, avec le MELS sur la formation générale, avec Gaétan Boucher très soucieux de savoir ce que la FNEEQ avait bien pu dire à la ministre lors de la rencontre qu'elle a eue avec celle-ci et dont le contenu se retrouve essentiellement dans la lettre que le SPECA a acheminé à M. Demers et qui se retrouve dans le numéro 15 du SPECA-HEBDO.

Mais essentiellement, les débats de ce regroupement du 27 mars 2009 ont porté sur le retour de la dernière consultation sur les grandes orientations de la prochaine ronde de négociations, sur la tâche, sur la profession enseignante et sur le RREGOP.

En ce qui concerne le RREGOP, l'essentiel des données reçues au regroupement se retrouvera dans le texte qui sera présenté dans le prochain SPECA-HEBDO. Les demandes de table centrale, dans ce dossier, devraient être connues pour base de consultation des assemblées au printemps 2009.

Au niveau du retour de consultation sur les orientations de la négociation, sur la tâche et la profession enseignante, l'approche de la FNEEQ a été bien reçue :

- la participation aux assemblées a été nombreuse ;
- l'annonce de la mise en place d'un front commun FORT, un front commun ayant du FRONT, a été bien accueillie mais un certain scepticisme demeure pour les mois à venir ;

- l'écœurement face à la tâche transparaisait partout dans les assemblées et l'intérêt pour la négociation qui s'amorce également, sans cependant que les assemblées soient prêtes à entreprendre très rapidement des moyens d'action lourds.

Et généralement, le retour de table a permis de connaître les intérêts de beaucoup des assemblées. Pas de grandes surprises : la tâche, le salaire et la protection du RREGOP sont prioritaires.

Globalement, les propositions suivantes furent finalement retenues, aussi bien sur le cadre de négociation, que sur la tâche et sur la profession enseignante :

A. Que le regroupement cégep mandate ses représentantes et ses représentants pour travailler à la mise en place d'un Front syndical large pour la prochaine ronde de négociations, incluant un protocole de non-maraudage entre les organisations membres (CSN-FTQ-SISP) et un premier cadre stratégique basé sur les volontés communes suivantes :

- Mise en route rapide des négociations, pour viser idéalement un règlement avant l'échéance des décrets (mars 2010);
  - a. Élaboration du calendrier de préparation, de consultation et de négociation selon cette orientation;
  - b. tenue d'une conférence préparatoire avec le Conseil du trésor au printemps 2009;
  - c. harmonisation finale des demandes en septembre 2009;
  - d. dépôt des demandes sectorielles et communes au plus tard le 30 octobre 2009.
- Négociations sur des objets ciblés;
- Consultations simultanées des syndicats affiliés aux organisations membres du Front syndical, sur les objets de négociation de la

### On ne comprend pas pourquoi les profs « s'énArvent » selon la Fédération des cégeps (Laval Dubé)!

Et bien, si on « s'énarve » c'est parce que l'on a pu démontrer que notre tâche s'est alourdie depuis des années et non pas qu'elle a seulement ÉVOLUÉ, selon les dires de ladite Fédération des cégeps. **OUI, ON « S'ÉNARVE »!**

## ❖ ❖ Suite de la page 3

table centrale au printemps 2009 et sur les demandes sectorielles tôt à l'automne;

- Mise en place d'un plan de communication conjoint visant la valorisation des services publics et des travailleuses et travailleurs qui y oeuvrent ainsi que l'élaboration d'actions communes afin de mener à bien cette négociation;
  - Élaboration d'un plan stratégique de lutte à la hauteur des objectifs à atteindre incluant des moyens d'action appropriés selon l'attitude gouvernementale.
  - Que ce plan soit soumis aux assemblées avant la mi-décembre 2009;
  - Mise en place du réseau des responsables locaux à l'action et à l'information.
- B. Que, concernant le dossier de la tâche enseignante, en prévision de la prochaine négociation, sans présumer des autres demandes sectorielles et avec comme seul engagement de la fédération d'élaborer dans ce sens les demandes concernant la tâche, le regroupement adopte les orientations suivantes :
- l'ajout de ressources au volet 1;
  - le maintien d'une formule de mesure de la charge individuelle (CI) commune à l'ensemble des enseignantes et des enseignants;
  - la bonification de la formule actuelle de la CI et des balises individuelles de la tâche pour tenir compte des éléments ayant une incidence sur les activités individuelles et collectives identifiées dans le document Enseigner au collégial... Portrait de la profession, en particulier celles liées à l'enseignement proprement dit (volet 1) et plus spécifiquement à la préparation, à l'encadrement et à l'évaluation;
  - l'adaptation de l'allocation des ressources dévolues à chaque collègue à la nouvelle mesure de la charge individuelle.

C. Que le regroupement cégep invite ses syndicats à réagir, de manière adaptée à la réalité locale, aux réponses reçues de la part des administrations locales concernant la profession enseignante :

- en dénonçant les prises de position vagues et sibyllines;
- en faisant parvenir la lettre ouverte sur la tâche enseignante au collégial, ainsi que la réponse du collègue, aux membres du Conseil d'administration;
- en faisant en sorte que de nombreux exemples concrets d'alourdissement de la tâche enseignante parviennent à la direction du collègue et mandate le comité de négociation et de mobilisation pour préparer, d'ici le 8 avril, un outil de mobilisation qui puisse soutenir cette dernière opération.

Finalement, une toute première réflexion sur les enjeux de la prochaine ronde de négociations a été tenue. Cette analyse a été reçue, **non adoptée**, car des réajustements s'imposent avant de soumettre celle-ci aux assemblées syndicales. Nous vous la présentons pour votre information aux pages 5 et 6 du présent SPECA HEBDO et mettons en évidence que le comité de stratégie énonce trois types de priorité sectorielles : des demandes sur la tâche, l'importance de réajuster les échelles de salaires du niveau collégial pour les rendre plus conformes à notre type d'enseignement supérieur (via notamment la relativité salariale et de possibles négociations à caractère salarial, au niveau sectoriel), le dossier de la gestion de l'éducation permanente et bien sûr les ajustements globaux de nos salaires.

Si des questions demeurent, suite aux sujets abordés durant ce regroupement, n'hésitez pas à contacter vos représentants à cette instance.

Syndicalement,

Annette Gélinas  
Présidente du SPECA

## CONGÉ AVEC TRAITEMENT EN VUE DE L'OBTENTION D'UN DIPLÔME DE MAÎTRISE

Nous vous rappelons que le **15 mai est la date limite** pour que le Collège fasse parvenir l'ensemble des demandes de congé pour 2009-2010 au Comité paritaire de placement en vue de l'obtention d'un diplôme de maîtrise.

Les personnes intéressées peuvent venir au local du SPECA pour prendre copie des documents à compléter ou envoyer une note à l'adresse courriel du SPECA (spec@collegeahuntsic.qc.ca) et nous vous les ferons parvenir en format électronique.

# RÉFLEXION SUR LES ENJEUX DE LA PROCHAINE NÉGOCIATION

Lors de l'adoption du bilan de la dernière «ronde» de négociation avortée, le regroupement cégep demandait que se tienne, à l'aube de la prochaine négociation, un débat de fond afin de dégager une vision commune des enjeux de celle-ci. C'est dans cette perspective et pour amorcer ce débat que nous vous proposons les quelques pistes de réflexion qui suivent.

Au cours du regroupement de janvier dernier, nous avons adopté un calendrier qui prévoit le dépôt des demandes sectorielles en octobre 2009. À la suite du regroupement de février, les assemblées ont été appelées à se prononcer sur un cadre stratégique qui comprend, entre autres éléments, une mise en route rapide des négociations avec consultation sur les demandes de la table centrale dès ce printemps et une négociation tablant sur des «objets ciblés». Il s'agit certes de recouvrer le plus rapidement possible tous nos droits en matière de négociation, mais il s'agit aussi de tenir compte de la crise financière actuelle qui appelle selon nous un rôle accru de l'État, particulièrement en matière d'éducation. Les cégeps seront certainement interpellés à cet égard. L'analyse sectorielle de la conjoncture est prévue pour le regroupement de mai. Bien des éléments devront être pris en considération, notamment les travaux sur la profession enseignante au collégial, les baisses démographiques appréhendées dans tout le réseau mais de manière plus accentuée dans certaines régions, et les attentes relatives à la formation à l'emploi, pour ne nommer que ceux-là.

Cependant, déjà nous pouvons débattre de ce que seront les grandes orientations de la prochaine «ronde» et de ce que signifie, pour les enseignantes et les enseignants de cégep, une négociation qui porte sur des «objets ciblés». Quels sont ces enjeux porteurs de mobilisation, ces visées dont l'atteinte constitue le critère d'une négociation réussie?

L'exercice consiste à définir une vision commune des grands enjeux et la présente discussion, bien qu'elle puisse y contribuer, diffère du processus d'élaboration du cahier de demandes de même que de la consultation relative à ce dernier. Deux objectifs principaux, auxquels d'autres viendraient possiblement se greffer, pourraient être visés. Ils se résumeraient en un thème, celui de la reconnaissance de notre travail, ou encore de sa valorisation, et

s'articuleraient autour de la rémunération et de la tâche. On les a souvent placés en opposition, comme si un meilleur salaire justifiait une tâche plus lourde, ou encore une tâche convenable un salaire moins intéressant : les dernières années nous ont montré que sur ces deux plans nous avons largement régressé. Il y aurait donc lieu de considérer ces deux aspects de front, comme les pendants essentiels de la reconnaissance de notre profession. Il y a déjà là un premier choix stratégique qui mérite d'être discuté.

## La rémunération

À plusieurs égards, la rémunération des enseignantes et des enseignants de cégep est devenue problématique. Outre le recul général des salaires dans le secteur public par rapport au secteur privé, il faut constater au niveau collégial un écart important entre notre revenu et celui, plus élevé, des professeurs ontariens. Déjà, dans un contexte de recrutement lié au renouvellement d'une partie importante du personnel, des difficultés sont apparues. Dans bien des disciplines, et pas seulement dans les techniques, il est devenu de plus en plus ardu de trouver et de garder de nouvelles enseignantes et de nouveaux enseignants. La rémunération n'est pas la seule cause de cet état de fait : il y a aussi, entre autres causes, la lourdeur de la tâche ou les conditions d'obtention de la permanence.

Pour l'ensemble du secteur public, les demandes de table centrale comprendront fort probablement des augmentations liées à l'inflation, au rattrapage salarial et à l'enrichissement général des employé-es de l'État. Nous y souscrivons bien évidemment, mais nous avons aussi fait valoir l'importance de lancer les travaux sur la relativité salariale pour les catégories mixtes, les enseignantes et les enseignants de cégep constituant la plus importante de celles-ci. Nous pensons que nous pouvons obtenir une valorisation salariale particulière à l'occasion de ces travaux. Cette revendication devrait faire l'objet de la consultation des syndicats du Front commun concernant les demandes de table centrale.

Mais nous croyons aussi que parallèlement, il faudra aussi faire avancer le dossier au niveau sectoriel. L'objectif serait la mise en place d'une structure salariale qui refléterait la réalité de notre profession telle que la décrit le portrait de la profession enseignante





❖ ❖ Suite de la page 5

au collégial. Nous relevons de l'enseignement supérieur mais notre structure de rémunération en tient peu compte. À la suite des travaux sur l'équité salariale, les enseignantes et les enseignants détenant une maîtrise ou un doctorat ont subi les contrecoups de la mise en place d'une structure destinée au primaire et au secondaire. Pourrait-on envisager l'élimination des premiers paliers tout en travaillant à la revalorisation de la maîtrise et du doctorat? Est-il nécessaire de maintenir autant d'échelons?

Bref, nous croyons qu'il s'agit là d'un enjeu important. Une structure salariale propre à l'enseignement collégial apparaît de plus en plus nécessaire dans la perspective d'une valorisation de la profession.

### La tâche

Nos demandes sur la tâche ont constitué un élément déterminant de la dernière «ronde» de négociation. Par la suite, les travaux du comité paritaire sur la profession enseignante ont mené à l'élaboration d'un portrait qui montre clairement que la charge de travail a augmenté de multiples façons. Rapidement, la volonté politique de donner au portrait de la profession les suites qui s'imposent s'est heurtée à l'obstruction systématique de la Fédération des cégeps. En avril, une nouvelle rencontre des représentants politiques, où ceux-ci discuteront de leurs orientations respectives, est malgré tout prévue. C'est dans cette perspective que les assemblées ont été appelées à se prononcer sur les grands axes de ces discussions à venir : ajout de ressources au volet 1, maintien d'une formule de CI universelle, bonification de cette dernière, mode d'allocation basé sur la réalité des besoins en ressources d'enseignement dans chaque collège. Ces travaux devraient permettre de déblayer le terrain en vue de la formulation de nos demandes à cet égard.

Par ailleurs, et cela reviendra certainement dans l'analyse sectorielle de la conjoncture, la formation continue pourrait prendre une place déterminante dans le paysage de l'enseignement collégial. La volonté gouvernementale d'en faire un chantier, ainsi que l'empressement de la Fédération des cégeps à emboîter le pas, étaient déjà connus lorsque la crise financière en a fait un objectif de premier plan quant à la réorientation de la main-d'œuvre et à la nécessité de pourvoir aux nombreux emplois qui deviendront disponibles.

Certains gains ont été effectués dans le passé à la formation continue, mais nous sommes encore loin du compte. Lors des dernières négociations, nos demandes là-dessus constituaient un bloc spécifique. Dans le contexte d'une négociation portant sur des objets ciblés, on pourrait penser à inclure, dans nos préoccupations concernant la tâche au régulier, des éléments d'amélioration des conditions de travail des enseignantes et des enseignants de la formation continue. Ainsi, il est pour le moins curieux que le discours sur les conditions permettant d'assurer la qualité de l'enseignement à la formation régulière ne vise pas également la formation continue, notamment en ce qui concerne l'encadrement des étudiantes et des étudiants, la préparation des cours et la participation à la vie institutionnelle.

L'amélioration des conditions d'enseignement est essentielle au maintien de la qualité de la formation offerte tant à l'enseignement régulier qu'à la formation continue, ainsi qu'au maintien d'une offre de programme diversifiée.

Il s'agit là de pistes possibles. Nos discussions permettront d'en mesurer la pertinence.

### Autres enjeux

Ce qui précède est loin d'exclure la possibilité que d'autres enjeux ressortent des travaux que nous effectuerons dans le cadre de l'élaboration de nos demandes. Ainsi, la précarité et la sécurité d'emploi ont constitué des préoccupations constantes chez nos membres lors des dernières négociations. Le paysage s'avère toutefois un peu différent aujourd'hui : il n'y a plus beaucoup de MED dans le réseau, le renouvellement des effectifs contribue à ouvrir de nouveaux postes et il est devenu difficile de pourvoir à bon nombre de ceux-ci. Par ailleurs, le MELS prévoit une baisse démographique marquée dans tout le réseau et particulièrement plus accentuée dans plusieurs régions du Québec, au cours des prochaines années. Dans ce contexte, quelles cibles doivent être privilégiées? Comment transposer à ces autres enjeux notre approche stratégique, basée sur un petit nombre de demandes structurantes?

Les demandes appartiennent aux membres. C'est dans cet esprit que nous voulons partager ces réflexions préliminaires afin de circonscrire l'espace des négociations à venir.

**Comité de stratégie**

*Texte présenté à la réunion du regroupement cégep du 27 mars 2009*



Extrait du procès-verbal d'une assemblée du Comité exécutif du Collège d'enseignement général et professionnel d'Ahuntsic dûment convoquée et tenue le 19 février 2009.

**Sujet: Contrat de concession des services alimentaires**

Yvon Pépin informe le Comité que suite à la dernière séance et à la décision alors prise concernant le contrat de concession des services alimentaires, une contre-proposition a été envoyée à Aramark pour la prolongation de ladite entente.

Voici les éléments de cette contre-proposition :

- Un loyer annuel de 168 000 \$ pour la première année (1<sup>er</sup> juillet 2009) qui sera indexé annuellement selon l'augmentation de l'Indice des prix à la consommation (IPC) au Québec.
- Les mêmes pourcentages de redevances sur les ventes.
- Un contrat de 3 ans (1<sup>er</sup> juillet 2009 au 30 juin 2012) avec une option de deux ans pour le Collège. Si le Collège exerce cette option, le contrat sera renouvelé aux mêmes conditions financières pour deux ans supplémentaires (du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 30 juin 2014).
- Le maintien de l'investissement de 50 000 \$ avec un 20 000 \$ remboursables si le contrat n'est pas prolongé.
- Le maintien des autres clauses du contrat.

Aramark a répondu à la contre-proposition du Collège en acceptant toutes les demandes, sauf l'investissement qui est réduit à 25 000 \$. Dans leur proposition initiale, ils offraient environ 7 125 \$ par année pour 7 ans plutôt que l'offre actuelle de 5 000 \$ par année pour 5 ans.

Avec un taux d'inflation moyen de 1,5 % au cours des 5 prochaines années, l'augmentation du loyer et la clause d'indexation rapporteront environ 40 000 \$ de plus au Collège que l'offre initiale d'Aramark (à 2 % ce serait 50 000 \$ de plus) qui fixait le loyer à 165 000 \$ pour les 5 prochaines années. Au bout de trois ans, ce serait 17 000 \$ de plus (à 1,5 % par année).

M. Pépin précise, en terminant, que les employés d'Aramark viennent de renouveler leur convention collective et que leurs conditions de travail sont valables jusqu'en 2012.

Le Comité se dit satisfait de la contre-proposition d'Aramark. Toutefois, suite à la demande des membres du Conseil d'administration d'avoir accès aux résultats du sondage de satisfaction des usagers de la cafétéria et leur désir de pouvoir s'exprimer sur les services alimentaires offerts par le concessionnaire actuel, le Comité, par souci de transparence, décide de suspendre sa décision d'accepter la contre-proposition d'Aramark suite à la tenue de la séance spéciale du Conseil d'administration qui traitera de ce sujet.

Au terme de cette présentation et de cette discussion, le Comité se prononce sur la résolution.

ATTENDU qu'un sondage mené auprès des usagers de la cafétéria démontre que, globalement, ces derniers sont satisfaits des services offerts par le concessionnaire actuel, la firme ARAMARK;

ATTENDU les relations du concessionnaire avec ses employés qui viennent de renouveler leur convention collective, valable jusqu'en 2012;



ATTENDU les relations du concessionnaire avec le Collège;

ATTENDU la contribution des surplus des services autofinancés à l'équilibre budgétaire du Collège;

ATTENDU la contribution des revenus des services alimentaires aux surplus des Services autofinancés;

ATTENDU l'échéance du contrat actuel avec le concessionnaire des services alimentaires et la nécessité d'offrir ces services aux étudiants et aux employés du Collège;

ATTENDU l'offre déposée par ARAMARK, le 30 janvier 2009, pour une prolongation de contrat et le risque d'avoir des conditions financières moins avantageuses lors d'un nouvel appel d'offres;

ATTENDU la décision du Comité exécutif, le 9 février 2009, de présenter une contre-proposition et de poursuivre les négociations en vue d'une prolongation du contrat avec ARAMARK;

ATTENDU la contre-offre d'ARAMARK décrite précédemment;

ATTENDU le désir manifesté par les membres du Conseil d'administration, lors de la séance du 19 février 2009, d'avoir accès aux résultats dudit sondage et de s'exprimer avant que le Conseil exécutif se prononce sur ladite contre-offre;

ATTENDU les dispositions du Règlement de gestion financière (R-04);

Sur proposition d'Yves Beauchamp, appuyée par François Kemp, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

CE-662-03.1

- a) Que le Comité exécutif évalue favorablement la contre-offre du concessionnaire actuel des services alimentaires, la firme ARAMARK, selon les termes précédemment décrits.
- b) Qu'il réserve toutefois sa décision finale, quant à la conclusion de l'entente avec ARAMARK, suite à la tenue de la séance spéciale du Conseil d'administration qui portera sur ce sujet.

**COPIE CERTIFIÉE CONFORME**

Anne Milot  
Secrétaire générale

Le 10 mars 2009